EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Patricia GUILHOT, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile VIGNAL, Yves CARROY, Jean-Yves FAFOURNOUX, Michel FANGET, Eric SEVRE**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Nicole DUMAS, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

PROJET DE DECORATION DU POLE PEDIATRIQUE DU NOUVEL HOPITAL D'ESTAING (NHE) PAR LES ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES CLERMONTOISES

Afin de créer d'une part, un lien entre les enfants hospitalisés et ceux scolarisés et d'autre part, d'adapter les locaux du pôle pédiatrique aux publics accueillis, un projet de décoration du pôle « Mère-Enfant » du NHE a été élaboré, en partenariat étroit entre le CHU, l'Education Nationale et la Ville. Celui-ci comprend la réalisation de 9 sculptures en bronze ou en acier d'une hauteur de 1,60 m à 2,20 m conçues à partir des travaux des élèves, la signalétique (numéros de porte des chambres, panneaux de signalisation ….) et la réalisation de créations murales. Pour assurer la coordination et la cohérence du projet, et d'un commun accord une mission a été également confiée à un artiste plasticien.

Dans ce cadre il convient de signer une convention définissant les engagements de la Ville et du CHU dans ce projet.

Compte tenu de l'intérêt de celui-ci impliquant fortement les élèves et leurs enseignants, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver la convention ci-jointe ainsi que tout autre document y afférent et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 octobre 2007

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe chargée des Affaires Scolaires

Jacqueline CHAPON

PROJET

CONVENTION

RELATIVE AU PROJET DE DECORATION DU POLE PEDIATRIQUE DU NOUVEL HOPITAL D'ESTAING PAR LES ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES CLERMONTOISES

ENTRE La Commune de Clermont-Ferrand représentée par Monsieur le Maire, Serge GODARD,

ET Le Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand représenté par Monsieur le Directeur Général, Jean Paul SEGADE

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand a lancé une opération de construction d'un nouvel hôpital sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand.
Dans le souci d'une meilleure adaptation des locaux du pôle pédiatrique aux publics accueillis et afin de créer un lien entre les enfants hospitalisés et ceux scolarisés, un projet d'aménagement et de décoration du pôle Mère-Enfant du Nouvel Hôpital D'Estaing par les enfants des écoles publiques de Clermont-Ferrand a été élaboré.

Article 1 : **Objet**

La présente convention a pour but de définir les engagements des deux parties : la Commune de Clermont-Ferrand et le Centre Hospitalier Universitaire .
La Ville de Clermont-Ferrand a missionné un artiste plasticien, M. Rudel François, pour coordonner les travaux des élèves en collaboration avec le CHU.

Article 2 : **Contenu**

La Ville de Clermont-Ferrand s'engage :

- à soutenir les écoles dans leurs actions par la mise à disposition de crédits nécessaires à la réalisation de leurs travaux
- à la coordination du projet entre les écoles, l'Inspection Académique et l'équipe pédiatrique du CHU par le financement d'un coordonnateur artiste-plasticien (F. Rudel)
- au financement des 9 sculptures correspondant à la réalisation de la 1ère étape du projet

Le Centre Hospitalier Universitaire s'engage :

- à la mise en place et à la valorisation des 9 sculptures au sein du pôle pédiatrique du Nouvel Hôpital d'Estaing,
- au financement des 2ème et 3ème étapes du projet, correspondant à la réalisation de la signalétique du pôle pédiatrique et à la réalisation de créations murales par les élèves des écoles publiques clermontoises, dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée au coordonnateur,
- à l'installation et la valorisation des oeuvres crées au sein du pôle pédiatrique

Article 3 : Propriété littéraire et artistique – Mise à disposition

- Les œuvres conçues dans les ateliers montés au sein des écoles sont considérées comme des œuvres collectives dont la propriété appartient à la Commune de Clermont-Ferrand qui est donc investie des droits d'auteurs sur ces œuvres.

- La Commune de Clermont-Ferrand, propriétaire des 9 sculptures, les mettra à disposition du Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand, à titre gratuit, afin de les exposer au sein du pôle pédiatrique du Nouvel Hôpital d'Estaing, dans les lieux définis conjointement. Cette mise à disposition est fixée pour une période de soixante ans à compter du 1er janvier 2008.

- Le Centre Hospitalier Universitaire est propriétaire des œuvres constituant la signalétique et les créations murales, conçues à partir des travaux d'enfants par le coordonnateur.

Article 4 : Droits des élèves et des enseignants

Le Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand s'engage à poser au sein du Nouvel Hôpital une plaque mentionnant les écoles et les classes ayant participant au projet de décoration.

Article 5 : Communication

Pour toute communication relative au projet, les deux signataires s'engagent à citer les partenaires.

A Clermont-Ferrand, le

Le Maire

Serge GODARD

Le Directeur Général
Du Centre Hospitalier Universitaire

Jean Paul SEGADE